

Quand un président se mêle de science...

Le moins qu'on puisse dire, c'est que le président Bush se fait de moins en moins d'amis parmi les amateurs de science. Destruction de l'environnement, programme "star wars", armes biologiques, et maintenant, recherche sur les prometteuses cellules-souches : il n'en manque pas une...

Si le projet de loi anti-clonage, adopté la semaine dernière (par 262 voix contre 162) par la Chambre des représentants, est confirmé par le Sénat, les Etats-Unis rendront illégale toute recherche sur le clonage humain. Y compris les recherches sur les cellules-souches, ces cellules contenues (entre autres) dans les embryons et qui, clonées à l'infini, contiennent peut-être un potentiel de guérison unique en son genre.

La raison du refus américain est simple: toute forme de clonage, qu'il s'agisse du clonage d'un individu -honné par la grande majorité des scientifiques- ou de cellules d'embryons -comme ces cellules-souches, vantées par la grande majorité des scientifiques- est "moralement indéfendable", ont déclaré la Maison-Blanche, et les élus.

Moralement indéfendable. Pourtant, c'est le même pays qui, la même semaine, se retirait du projet de Convention mondiale sur les armes biologiques. Un traité qui était négocié depuis six ans. Motif: les procédures de vérification -pour s'assurer que les pays respectent le traité- seraient trop molles. Ce sont pourtant les Etats-Unis eux-mêmes, s'indigne Nature en éditorial, qui se sont régulièrement opposés à leurs alliés de l'Union européenne, eux qui réclamaient justement des inspecteurs avec davantage de pouvoirs.

Moralement indéfendable: on veut protéger les bébés à naître. Mais c'est le même pays où une Française de 62 ans a récemment pu se rendre dans une clinique de fertilité de Los Angeles, afin d'y être inséminée par le sperme de son frère de 52 ans; et ce, sans qu'elle n'ait brisé la moindre loi. C'est le même pays où une clinique du New Jersey a pu, en mai (lire: Les bébés OGM), annoncer avoir contribué à la naissance de bébés contenant le matériel génétique de trois parents -un papa, et deux mamans- une technique à peine testée sur les animaux.

Bref, dénonçait récemment le New Scientist, il est possible de créer des embryons à partir de n'importe qui et n'importe comment. A la condition qu'ils n'aient pas été clonés. Allez comprendre.

Y a-t-il un gagnant à cette décision du gouvernement Bush ? La Grande-Bretagne, peut-être, semble ironiser, là-bas, la BBC : parce que si les experts en clonage thérapeutique -c'est-à-dire le clonage de cellules à des fins médicales, à ne pas confondre avec le clonage d'individus- ne peuvent plus travailler aux Etats-Unis, ils pourraient bien décider de déménager en Grande-Bretagne. Le clonage d'individus a été déclaré illégal là-bas, mais la porte est toujours aussi grande ouverte aux clonages de cellules d'embryons. Il en est de même en Israël, en Australie, en France et au Canada, entre autres. Et si les chercheurs déménagent, les investissements, et ils sont importants, les suivront...

Paul Berg, spécialiste de l'ADN à l'Université Stanford et Prix Nobel 1980, a qualifié de "décision dégradante" le projet de loi adopté par la Chambre des représentants. Et de presque aussi dégradant le fait que... à peu près aucun des élus ne comprenait de quoi parlait ce projet de loi...

En soi, la manipulation de cellules-souches d'embryons ne serait pas à proprement parler illégale, si ce projet de loi était adopté par le Sénat. Il serait toujours possible de manipuler des cellules-souches d'embryons : ce qui serait interdit, ce serait de les cloner. Le président Bush doit justement prendre, pendant ses vacances, une décision à ce sujet. Mais même s'il devait permettre que ce type de recherche se poursuive, elle en serait singulièrement limitée, dénoncent les chercheurs: si on découvre que, avec un type de cellule A, il est possible de faire "naître" un poumon compatible avec un patient B, comment diable créer ce poumon, si on ne peut pas cloner la cellule ?

Source & infos complémentaires :
Sciencepresse

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le jeudi 9 août 2001

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/207-quand-president-se-mele-science.html>